

l'Ouest du Canada, ils doivent trouver une solution de transition en attendant ce redressement. C'est là plus qu'une obligation morale; c'est un impératif économique, car il sera beaucoup plus coûteux de porter remède à cette catastrophe imminente que de l'empêcher.

• (4.00 p.m.)

C'est la chose principale que je veux signaler au gouvernement cet après-midi. Il peut remplir l'espace à la tête des Lacs ou ailleurs, car il s'agit simplement de mettre les wagons en marche. Mais que dire de la politique globale d'entreposage? Que sera en réalité cette politique? Quelle quantité de grain, en fait, décidera-t-on d'entreposer? Décidera-t-on, vraiment, où nous l'entreposerons et combien nous sommes disposés à payer pour l'entreposage? Ces décisions ne sont pas prises; nous les éludons depuis des années. Le cultivateur de l'Ouest acceptera des réponses, si on lui en donne. Il se conformera à une politique, si nous en établissons une. Mais il ne saurait se conformer à une politique inexistante, il ne saurait vivre sans savoir où il va. Il ne peut subsister, pas plus que l'économie nationale ou régionale, en l'absence d'orientation, car, bien sûr, si on ne sait pas où on va, on ne peut prendre des dispositions pour s'y rendre.

Ce sont des réponses de ce genre que nous attendons. Voilà un an que le Conseil des grains du Canada siège, ou qu'il dort, nous ne savons trop. J'apprends de Saskatoon que les gens ont tenu des propos flatteurs à son sujet. Nous pourrions peut-être obtenir certaines réponses. Comme je n'ai plus que quelques instants, je voudrais proposer l'amendement suivant, appuyé par le député de Regina-Est (M. Burton):

Qu'on modifie la motion en remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant ce qui suit: «et que la Chambre exhorte le gouvernement à étudier immédiatement les mesures à prendre pour résoudre la crise agricole dans les Prairies:

1. En prévoyant, pour la campagne agricole 1968-1969, un paiement d'appoint suffisant à aligner les recettes nettes du cultivateur sur le prix minimum de \$1.95½ établi en vertu de l'Arrangement international sur les grains, et

2. En nommant un contrôleur du transport pour coordonner le mouvement de tous les grains de l'Ouest.»

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais bien réfléchir quelque peu à cet amendement. Pour l'instant, je n'ai que quelques réserves à son propos. Je voudrais les analyser avec monsieur l'Orateur. Je ne

tiens pas à retarder les travaux et je me prononcerai dans quelques minutes sur cet amendement.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, la motion présentée à la Chambre par le député de Mackenzie (M. Korchinski) a trait, à plusieurs égards, à l'utilisation des installations d'entreposage, au nombre qu'il faudrait prévoir à l'avenir et à l'endroit où elles devraient être situées. C'est justement de cette question dont parlait le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) juste avant de proposer son amendement.

J'aimerais dire quelques mots là-dessus et au sujet de la question de l'entreposage, qui semble intéresser les députés. Évidemment, il s'agit en particulier de la situation de l'entreposage à Thunder Bay où, comme il est tout à fait normal, le volume du grain entreposé à la fin de la saison de navigation tombe à un niveau assez bas. La diminution cette année s'est produite très rapidement à la fin de la saison de navigation à cause du volume des ventes à cette période en particulier et parce qu'il a fallu transporter du grain de la Tête des lacs vers l'Est du pays pendant les derniers jours de navigation.

J'ai déjà fait remarquer aux députés, et j'aimerais le faire encore une fois, que le fort déclin des réserves dans les installations à la Tête des lacs est parfaitement naturel, normal et utile. En réalité, la question fondamentale porte ici sur l'utilisation la plus efficace et la plus avantageuse du régime de manutention et d'entreposage des céréales. Les installations de la Tête des lacs doivent être remplies à plein à la reprise de la navigation lorsqu'on prévoit de grosses ventes. Tel est le cas cette année; aussi est-il important que nous essayions de nous en assurer.

Normalement, au cours de la saison de navigation, si l'on n'utilise pas assez de céréales stockées pour compléter les arrivages pendant toute la période où il faut faire face aux demandes d'exportation, à la fin de cette période, la capacité d'emmagasinage est bien loin d'être utilisée à plein. Il reste encore, naturellement, la période où la navigation est arrêtée, alors qu'aucun chargement de céréales ne quitte la Tête des lacs. On peut donc progressivement remplir les entrepôts en prévision de la saison de navigation.

La question dont la Chambre a été saisie de temps à autre est la rapidité avec laquelle l'espace disponible devrait être rempli. L'intérêt général du cultivateur est évidemment de veiller à ce qu'il y ait assez de grain pour satisfaire aux commandes à l'ouverture de la